

UNIVALOM

Siège:
Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

**SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES
DECHETS MENAGERS**

PROJET DE DELIBERATION

Nombre des Membres du
Conseil Syndical

Légal :38
En exercice :23
Présents :12
Votants :13
Procurations..... 1
Date de la convocation :
14 Mars 2016

SEANCE du 22 Mars 2016

Délibération 2016-01

OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire

- Original
 Expédition certifiée conforme à
l'original

Pour la Présidente,
Le Directeur

Fabien TREMBLAY

Certifié exécutoire compte-tenu
de la transmission pour affichage
aux communes membres le :

Pour la Présidente,
Le Directeur

Fabien TREMBLAY,

L'an DEUX MILLE SEIZE, le 22 Mars à 15 h 00, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale

Présents :

Membres titulaires :

Madame Josette BALDEN, Présidente
Martine BONNEAU, Patrick DULBECCO, Cléa PUGNAIRE, Guilaine DEBRAS, Claudine MAURY, représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Bernard ALFONSI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins
Alain GARRIS, Patrick LAFARGUE, Guy LOPINTO, Daniel LE BLAY, représentants de la Commission Syndicale
Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Procurations :

Roland RAIBAUDI représenté par Daniel LE BLAY

Membres excusés :

Jean LEONETTI, Eric MELE, Michèle SALUCKI, Michel VIANO représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Monique ROBORY-DEVAYE représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins
Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse
Anne-Marie BOUSQUET, Richard RIBERO, Laurent COLLIN, Alain ARZIARI, représentants de la Commission Syndicale
Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins

Madame BONNEAU est désignée en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Accusé de réception en préfecture
006-250602133-20160322-2016-01-DE
Date de télétransmission : 04/04/2016
Date de réception préfecture : 04/04/2016

La loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République prévoit l'organisation et la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des collectivités locales et des établissements publics locaux (Art L.2312-1 et L. 5211-36 du CGCT),
Ce débat s'appuie sur une note explicative de synthèse comprenant les informations sur la situation financière du Syndicat, les principaux investissements projetés, sur le niveau d'endettement et sur l'évolution envisagée de ses recettes ainsi que de ses tarifs.

La loi NOTRe du 7 août 2015 dans son article 107 est venue compléter et définir le contenu des informations du DOB qui sont développées dans un rapport joint à une délibération.

Aussi, le rapport d'orientation budgétaire soumis au Comité Syndical présente le contexte économique et politique, une analyse rétrospective sur les années 2010-2015 de la gestion d'UNIVALOM et les propositions nouvelles pour l'année 2016, avec une annexe spécifique aux effectifs et aux dépenses de personnel comme cela est désormais demandé par la loi.

Sur la base de ces éléments, ces propositions d'orientations serviront de base à l'élaboration du budget primitif 2016.

**Où cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité Syndical
A l'Unanimité**

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2016, à la suite de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente



Josette BALDEN